

**Monsieur le President,**

**Les différentes décisions des Sommets de l'Union Africaine que nous venons d'évoquer démontrent bien que, de l'Organisation de l'Unité Africaine (UA) hier à l'Union Africaine (UA) aujourd'hui, l'engagement de l'Afrique en faveur de la satisfaction des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien , y compris son droit à la création de son Etat indépendant avec Jerusalem comme Capitale , a été et demeure une position politique procédant tout autant d'un devoir naturel de solidarité que de la fidélité des peuples africains à leur propre histoire.**

**d'avril 2003 élaborée par le Quartet, de l'initiative de Genève de Décembre 2003, des conclusions du Sommet de Sharm el Sheikh du 8 février 2005, du Plan de désengagement unilatéral israélien de Gaza de 2005 et de la Déclaration d'Anapolis de novembre 2007 qui a officialisé pour la première fois le règlement du conflit israélo palestinien par le recours au principe de la solution de deux Etats séparés.**

**Au surplus, la communauté internationale est régulièrement le témoin impuissant d'événements qui concourent à entretenir la tension et à provoquer l'escalade.**

**Monsieur le President,**

**Nous sommes parfaitement conscients de la complexité des difficultés surmonter pour régler le conflit israélo-palestinien et créer les conditions d'une paix juste, équitable et durable dans la région. En même temps, la situation actuelle étant intenable et ne servant les intérêts bien compris d'aucune partie, un sursaut salutaire de la communauté internationale est nécessaire et opportun pour amorcer une dynamique et éliminer les séquelles de la guerre afin d'induire un changement décisif qui engagera résolument la région dans la voie de la paix avec toutes les exigences et dans toutes les dimensions.**